

INFORMATIONS COMMUNALES

Numéro 5

BELLOY-SUR-SOMME

Juin 2023

RAPPEL DES HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi de 8h à 10h
Mardi de 10h à 13h
Jeudi de 8h à 10h
Vendredi de 15h à 17h30

Retrouvez les informations de votre commune :
www.belloy-sur-somme.fr
<https://www.facebook.com/mairiebelloysur-somme/>



La permanence des adjoints est maintenue le samedi matin de 11h à 12h.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal se réunira au lieu ordinaire de ses séances le jeudi 22 juin 2023 à 20h30.



Accueil de loisirs, jeunesse

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT DE BELLOY SUR SOMME – LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES



L'accueil de loisirs sans hébergement aura lieu du **lundi 10 au vendredi 28 juillet 2023 inclus (3 semaines)**. Le centre accueillera les enfants d'âge maternel jusqu'à 13 ans. Vous pouvez retirer un dossier d'inscription en mairie, dans les 2 écoles de BELLOY-SUR-SOMME ou sur le site internet communal à l'adresse : <https://belloy-sur-somme.fr/actualites>

La réunion d'information au cours de laquelle les parents des enfants inscrits pourront rencontrer l'équipe d'animation aura lieu le **vendredi 16 juin 2023 à 18h30 à la salle des fêtes**. L'équipe d'animateurs est maintenant constituée et comprend 3 animateurs qui habitent le village.

CÉRÉMONIE DE MISE À L'HONNEUR DES FUTURS COLLÉGIENS DES 2 ÉCOLES

Les élèves de CM2 scolarisés dans les deux écoles du village sont invités le **vendredi 23 juin à 16h30** en mairie de BELLOY-SUR-SOMME. Ce sera l'occasion de les féliciter pour leur passage en 6^{ème} à la rentrée prochaine et de leur offrir un bon d'achat de 35€.

Travaux en cours ou à venir

POINT SUR LES TRAVAUX DANS LA COMMUNE



Comme indiqué dans la dernière feuille bleue, la commune a missionné l'association Rivières Haute Somme pour réaliser une protection basse, en bois autoclave, devant le fossé à redents de la **rue Marcelle GENEVOIS** à la sortie du village après le cimetière.

Cet aménagement est désormais terminé. Il a pour objectif de sécuriser les riverains et autres usagers de la route.

L'association Rivières Haute Somme poursuit son travail **dans le marais communal** à la demande conjointe du Conservatoire des espaces naturels des Hauts de France et de la commune. Une clôture est en cours d'implantation dans une parcelle du marais à proximité du terrain de foot.

Quant au **Lotissement du Verger du château**, la société COLAS est intervenue pour corriger les quelques imperfections constatées au niveau du parking evergreen. Il convient de laisser le temps au gazon de pousser avant de pouvoir y stationner. Le technicien du SIVU Voirie nous a récemment fait savoir que **le coulis bitumineux de l'allée fleurie est programmé entre le 7 et 14 juin**. Les riverains sont invités à suivre l'état d'avancement du chantier et à ne pas laisser leur(s) véhicule(s) sur la voie publique de manière à faciliter la réalisation de ces travaux d'entretien.

Informations générales

OBLIGATION DÉCLARATIVE DES PROPRIÉTAIRES DE LOGEMENTS AVANT LE 1^{ER} JUILLET 2023

Tous les propriétaires d'un bien immobilier bâti sont concernés par une nouvelle obligation déclarative depuis le 1^{er} janvier 2023 : la déclaration d'occupation des logements dont ils sont propriétaires. Cette nouvelle obligation s'effectue dans le service en ligne disponible sur impots.gouv.fr dans votre espace Particulier, Onglet « Biens immobiliers ». Ces informations aideront l'administration à établir la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, la taxe sur les locaux vacants. Il est donc impératif d'indiquer à l'administration fiscale, via ce nouveau service en ligne, la situation de votre (ou vos) logement(s) au 1^{er} janvier 2023. En cas de question ou de difficulté pour effectuer cette démarche, vous pouvez contacter le numéro d'assistance des usagers particuliers au 0 809 401 401. Attention, il s'agit bien d'une obligation déclarative qui s'accompagne donc d'un dispositif de sanction (article 1770 terdecies du CGI). Une amende d'un montant forfaitaire de 150€ par local pourra ainsi être appliquée en cas d'erreur, omission ou insuffisance déclarative.



impots.gouv.fr



POINT VIGILANCE FACE AU DÉMARCHAGE EN PORTE-À-PORTE, PAR TÉLÉPHONE OU INTERNET



Les démarchages frauduleux en porte à porte, par téléphone, par mail ou SMS sur les portables sont fréquents. Pour tous ces types de démarchage nous vous invitons à la plus grande vigilance.

Pour limiter les appels téléphoniques vous pouvez faire répertorier votre numéro auprès du service Bloctel, un service gratuit. Pour les appels reçus, nous vous conseillons de ne pas communiquer d'informations personnelles ou d'accepter des rendez-vous. En cas de doute, n'hésitez pas à joindre la mairie.

Pour les usagers d'internet : de plus en plus de mail frauduleux ressemblent à des envois officiels d'établissements bancaires, ou de l'administration, des impôts... Pour ne pas se faire piéger, il convient de ne pas cliquer sur le lien contenu dans le mail ou le SMS. Il est préférable de vérifier la réalité de la demande ou de l'information en se rendant sur le site officiel, sur votre espace personnel à l'aide de vos propres codes.

Dans toutes les situations de démarchage il convient de ne jamais communiquer ses coordonnées bancaires ou mot de passe personnel.

Vie associative

DOSSIERS DE SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS



Les représentants des associations de la Commune sont invités à participer à un temps d'échange avec les élus municipaux le **jeudi 22 juin à 18h00** à la mairie. Chaque association pourra récupérer son dossier de demande de subvention 2023. **Le retour des dossiers est attendu pour le 15 septembre prochain.** N'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie à ce sujet si vous avez des questions.

ASSOCIATION DES AMIS DE BELLOY : PROFITEZ D'UNE ACTION DE PÊCHE

L'association tient à faire savoir qu'il est toujours possible de réserver **une action de pêche dans le marais de BELLOY-SUR-SOMME**. Si vous souhaitez rejoindre l'association, vous pouvez prendre contact auprès de Jean-Marc DUPUIS au 06.21.69.63.90.



ASSOCIATION DU CLUB ANIMATION : INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Monsieur le président du Club Animation informe de la tenue de l'assemblée générale ordinaire le mardi 13 juin à 18h30 au foyer, Place du maréchal FOCH.

ASSOCIATION DE CHASSE AU MARAIS COMMUNAL : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET DATE DE REMISE DES CARTES DE LA SAISON 2023-2024

Monsieur Éric LEFEBVRE, président de l'association réunira les adhérents à l'occasion de l'assemblée générale annuelle : **Le samedi 24 juin 2023** à 9h30 au foyer communal Place du maréchal FOCH.

La réunion est ouverte à tous. Ce sera aussi l'occasion pour les personnes intéressées de se manifester.

La permanence pour **l'unique distribution** des cartes de la **saison 2023/2024** aura lieu :

Le samedi 5 août 2023 de 10h à 12h à la salle Louis DUFETELLE.

Attention, en raison des congés, il n'y aura qu'une seule permanence. N'oubliez pas de présenter les documents nécessaires à la remise des cartes : permis validé et assurance.



MISE EN PLACE DE L'ACTIVITÉ YOGA À BELLOY-SUR-SOMME À PARTIR DE SEPTEMBRE



Pour donner suite aux réponses obtenues à l'enquête réalisée le mois dernier, nous pouvons vous annoncer dès maintenant que l'activité « Cours de Yoga » sera mise en place à partir de septembre prochain le **mercredi soir de 18h30 à 19h30**. Les précisions et les bulletins d'inscription seront disponibles fin août.

Prochaines manifestations



LES KERMESSES DES ÉCOLES DE BELLOY-SUR-SOMME

- ❖ La kermesse de l'école Notre Dame : **dimanche 25 JUNI 2023**
- ❖ La kermesse de l'école communale : **samedi 1^{er} JUILLET 2023**

ANIMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NIÈVRE ET SOMME DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES ARCHIVES LE 9 JUIN 2023

La communauté de communes Nièvre & Somme vous propose de visiter les Archives intercommunales et le magasin de conservation en compagnie de monsieur Gautier GENTE, responsable du service le 9 juin à 18h. Rendez-vous au 118 rue du marais à PICQUIGNY. Un moment de convivialité autour de quelques produits locaux sera proposé aux participants avant d'assister à 20h à la Conférence historique sur Alexandre-Ferdinand Lapostolle (1749-1831) 'Un savant des Lumières.' Si vous souhaitez y assister, n'hésitez pas à confirmer votre présence par mail à archives@nievresomme.fr ou en appelant le 06.31.13.45.41

